

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 14 avril 2022

**Création et aménagement d'un  
Columbarium dans le cimetière  
communal**

### Délibération n° 007/2022

L'an deux mille vingt deux le 14 avril, à dix huit heures et trente minutes , le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

**Étaient présents :**

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.

**LUCIANI Paul**, SCHALK Thierry, CHAPOT Thomas , Conseillers municipaux.

**Avait donné procuration :**

MARCAGGI Séraphine à VINCILEONI Antoine

**Étaient absents :**

BIANCAMARIA Michel,

CASASOPRANA Olivier

DANESI Etienne

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 08

Le quorum étant atteint, M. CHAPOT Thomas est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose,

Faisant suite à une forte demande de la population souhaitant pouvoir inhumer ou disperser les cendres funéraires dans un lieu défini par la loi ;

La municipalité envisage la création d'un columbarium dans le cimetière communal.

L'estimation totale des travaux, de création et d'aménagement d'un columbarium pour six familles, selon le devis dressé par l'entreprise GRAVIMOND, s'élève à :

**5 253,00 € H.T.**

**soit 5 778,30 € T.T.C.**

Pour son financement il est envisagé de solliciter les participations de la Collectivité de Corse à travers la dotation quinquennale,

Participation CDC	70 % du montant HT	3 677,10 €
-------------------	--------------------	------------

Part communale (calculée sur le solde dû)		2 101,20 €
---	--	------------

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'approuver le programme de travaux de création et d'aménagement d'un columbarium dans le cimetière ;
- D'approuver le plan de financement proposé,
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Collectivité de Corse.
- D'autoriser le Maire à signer tous actes se rapportant à cette affaire.

Les crédits nécessaires seront inscrit au budget .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés décide:

- D'approuver le programme de travaux de création et d'aménagement d'un columbarium dans le cimetière ;
- D'approuver le plan de financement proposé,
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Collectivité de Corse.
- D'autoriser le Maire à signer tous actes se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus  
(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Vincileoni Antoine



*1-1*